ART. 10 N os 5172 à 5181

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - $(N^{\circ} 847)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N os 5172 à 5181

présenté par Mme Fraysse

ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le motif économique ne peut résulter de la seule existence de l'accord et du refus du ou des salariés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

ART. 10 N° 5172 à 5181

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5172	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5173	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5174	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5175	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5176	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5177	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5178	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5179	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5180	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5181	de	M.	André CHASSAIGNE